



Quels droits sur les comptes bancaires de mon mari

Par **calypso08**, le **30/06/2014 à 14:38**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté depuis 2004. Mon mari étant militaire nous vivons à l'étranger. Cet été nous rentrons en France et mon mari veut divorcer. Etant à l'étranger je ne travaille plus depuis 10 ans et n'ai donc aucune source de revenu. Tous les comptes bancaires français sont au nom de mon mari.

Quels sont mes droits sur ces comptes? Peut-il me mettre à la porte sans rien comme il le prétends.

Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **30/06/2014 à 16:36**

Bonjour,

Si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, tous les revenus de votre mari sont censés revenir à la communauté (même s'ils sont placés sur un compte à son seul nom). Si vous divorcez, la moitié de ces sommes vous reviennent.

Par **calypso08**, le **30/06/2014 à 16:43**

merci de votre réponse